

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

**Délibération**  
**n° 2006.06.162**

**AIDE A  
L'IMMOBILIER :**  
**avenant n°1 à la  
convention passée  
avec l'entreprise  
CLAIR'EMBAL**

**LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

François NEBOUT à Guy DUPUIS, Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

**Excusé(s) :**

Louis DESSET, Didier LOUIS, Gérard MARQUET,

**Excusé(s) représenté(s) :**

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**AIDE A L'IMMOBILIER : AVENANT N°1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'ENTREPRISE  
CLAIR'EMBAL**

Par délibération n° 348, le conseil communautaire du 30 octobre 2003 a approuvé l'octroi d'une aide d'un montant de 51 150 € à l'entreprise CLAIR EMBAL, spécialisée dans la transformation de film souple pour l'emballage, dans le cadre de son projet immobilier consistant en la construction d'un nouvel atelier de stockage sur la Zone de la Croix Blanche à SOYAUX.

Cette délibération faisait apparaître, dans le cadre du projet, un prévisionnel de recrutement de l'entreprise de 8 salariés.

Depuis lors, l'entreprise CLAIR EMBAL a changé de dirigeant et une nouvelle stratégie de développement a été mise en place. Dans le cadre de cette reprise, le nouveau dirigeant a créé une holding dénommée AXIS, à laquelle sont rattachés la direction et les moyens comptables.

Cette société compte à ce jour 4 salariés (en sus des 46 CDI actuels au sein de CLAIR EMBAL) et s'inscrit dans la continuité du projet.

Il convient par conséquent de prendre en compte ces différents éléments dans un souci de cohérence en :

- rattachant les créations d'emplois concernées à la présentation du dossier initial.
- formalisant cet engagement par un avenant à signer avec l'entreprise CLAIR EMBAL et la société AXIS.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 modifiant le préambule et les articles 1 et 7 de la convention initiale d'aide pour l'immobilier d'entreprise.

**D'AUTORISER** le président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**26 juin 2006**

**Affiché le :**

**26 juillet 2006**